

Doctorats honoris causa de l'USJ Quatre personnalités honorées pour leurs services



■ A l'amphithéâtre Pierre Abou Khater de l'Université Saint-Joseph (USJ), l'une des plus prestigieuses distinctions, décernées par les établissements d'enseignement supérieur, à savoir le doctorat honoris causa, a été remise à quatre grandes personnalités en raison des services éminents qu'elles ont rendus aux Sciences, aux Lettres, aux Arts, au Liban ou à l'établissement d'enseignement supérieur qui décerne le titre.

Leila Solh Hamadé, Michel Eddé, Carlos Ghosn et Hélène Carrère d'Encausse, ainsi que la Jesuit Refugee Service (Organisation qui œuvre pour accompagner, servir et défendre les droits des réfugiés et des personnes déplacées de force) ont reçu le titre de docteurs honoris causa. Ancienne ministre et vice-présidente de la Fondation al-Walid Ben Talal, Leila Solh Hamadé, la dame qui a marqué le Liban par ses actions humanitaires

de grande ampleur, a reçu ce doctorat pour avoir réussi à créer une atmosphère positive et optimiste qui suggère que le meilleur est à venir dans un pays comme le Liban.

Le titre a également été remis à Michel Eddé, ancien ministre et membre du conseil stratégique de l'USJ, à la tête de la Fondation Michel Chiha, au service de laquelle Eddé s'est mis, dans un principe de préservation des valeurs culturelles, historiques, politiques et économiques du pays. «Votre solidarité avec les plus faibles, d'une part, et avec l'éducation des jeunes, d'autre part, fait de vous un réel bâtisseur du Liban, de l'éducation et de la culture». C'est avec ces paroles que le recteur de l'USJ, le Pr Salim Daccache, a couronné le long cheminement de Michel Eddé, placé sous l'égide des pères jésuites. Ce dernier a d'ailleurs précisé que les pères jésuites, qui «représentaient jadis l'essentiel des éducateurs (...), ont ajouté à la qualité de l'enseignement et de la discipline, la recherche de l'excellence, le sens de l'engagement spirituel, social, national et culturel, la formation de multiplicateurs et la dimension du discernement».

Troisième personnalité influente à avoir obtenu le titre de docteur honoris causa pour «son excellent passé dans le domaine du management créatif fondé sur une pensée sachant allier intuition, analyse et décision»: Carlos Ghosn, président-directeur général de l'Alliance Renault-Nissan et membre du conseil stratégique de l'USJ dont le succès «repose sur le respect des ressources de chacun, la participation de chacun à l'entreprise et le respect des diverses cultures qui composent les entreprises multinationales», comme l'a indiqué le recteur de l'université. Aussi a-t-il appelé que Ghosn a été nommé homme d'affaires de l'année, puis homme de l'année



et qu'il a été cité parmi les dix hommes d'affaires étrangers les plus puissants, avant de recevoir le prix du leadership transculturel de l'Insead.

Bien que n'ayant pu être présente à la cérémonie de remise des doctorats honoris causa de l'USJ, en raison «d'obligations» l'ayant retenue à l'Académie française, Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie française et membre du conseil stratégique de l'USJ, devait, elle aussi, se voir remettre ce titre, qui non seulement a été décerné à des individus, mais aussi à une ONG, la Jesuit Refugee Service (JRS), représentée par le père Michaël Zammit, son directeur régional au Moyen-Orient, où pas moins de douze jésuites de huit nationalités différentes sont affectés à ce service dans la région et travaillent en coordination avec plusieurs centaines de collaborateurs laïques dont la mission humanitaire et éducative fait écho à la «mission culturelle» de l'USJ, «la mettant au service de la promotion des hommes».

■ N.M.

DR - N.M.

L'OBTENTION DU DOCTORAT

Titre honorifique attribué par une université ou une faculté, car elles constituent une enceinte de savoir et de connaissance, le grade de docteur honoris causa est décerné à toute personnalité qui a posé sa marque dans un domaine particulier en ayant apporté une contribution significative à son champ d'expertise, à l'enseignement supérieur ou à une institution, mais aussi pour permettre à l'université de se féliciter du «recrutement» de telles personnalités. Réunis en comité, les membres les plus éminents du corps professoral de l'université et sa direction effectuent le choix des docteurs honoris causa. Généralement, il n'existe aucune limite au nombre de doctorats que peut décerner une université, mais cette dernière n'en octroie que quelques-uns par an pour conserver la valeur de ce titre.

